



## Diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute *Sortants de 2013*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, le Conseil régional d'Auvergne, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants présentés au diplôme d'Etat portant, notamment, sur leur devenir à 6 et 12 mois. La première vague de l'enquête a concerné les sortants de formation de 2012 (cf. parutions de mars et avril 2014), la seconde, présentée ci-après, ceux de 2013, soit 1 787 personnes.



## LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2014 s'est déroulée en deux phases, de février à avril pour l'interrogation à 6 mois et de septembre à novembre pour le suivi à 12 mois. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balayait l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure\*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, la formation partielle, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 6 mois et celle à 12 mois après la sortie de formation avec :
  - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
  - ✓ en cas d'emploi, le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, taille, lieu de travail\*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
  - ✓ en cas de formation, le type et le lieu\*,
  - ✓ et, si la personne était sans emploi, la cause et sa situation détaillée.

## L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2013, une session d'examen s'est déroulée pour la formation de masseur-kinésithérapeute (juillet). Pour rappel, la durée de cette formation étant de 3 ans, l'essentiel des personnes interrogées a donc débuté sa formation en 2010.

**19 des 69** sortants ont répondu aux questionnaires à 6 et 12 mois, soit un taux de **28%**, nettement inférieur au taux de réponse global toutes formations sanitaires et sociales confondues (37%) et à celui des sortants de formations paramédicales et de sages-femmes (38% soit 529 répondants pour 1 394 sortants).

L'analyse des éléments de profil des répondants montre qu'ils sont **représentatifs de l'ensemble de la population enquêtée** (données sur le lieu de résidence non disponible). Leur profil est comparable à celui des élèves, inscrits en dernière année de formation en 2013, recensés par le Ministère de la santé (enquête DREES).

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations paramédicales et de sages-femmes (désignées aussi par le terme formations sanitaires).

**Note :** Des graphiques peuvent ne pas figurer sur certains items du fait d'effectifs insuffisants.

\* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, Comité Territorial Emploi Formation



## LE PROFIL DES RÉPONDANTS

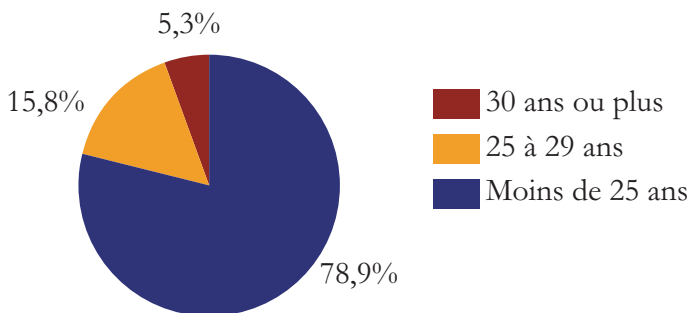
### Quel est leur sexe ?

53% 47%

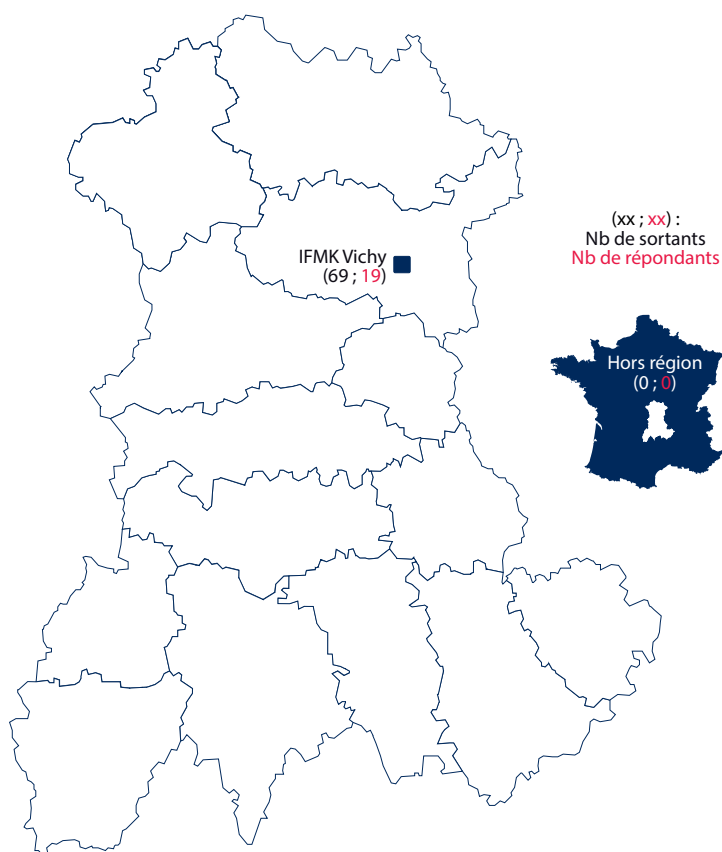
Le public des répondants est à parité hommes - femmes.

Près de 80% des sortants ont moins de 25 ans\*\*.

### Quel est leur âge ?



### Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



Un seul institut (IFMK) propose une formation de masseur-kinésithérapeute sur la région, à Vichy.

### Ont-ils obtenu leur diplôme ?

L'intégralité des répondants mentionne l'obtention totale du diplôme de masseur-kinésithérapeute.

\*\* L'âge calculé est celui à la sortie de formation. En absence de redoublement (information non disponible dans l'enquête), l'âge estimé à l'entrée est de 3 ans inférieur.



## LA SITUATION DES RÉPONDANTS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

### Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?

6 des 19 répondants résidaient sur le COTEF de Clermont-Ferrand avant leur entrée en formation et le même nombre résidait hors région.

Le rapprochement lieu de formation - lieu de résidence antérieure met en évidence que seulement trois répondants résidaient auparavant sur leur COTEF de formation (Vichy).

### Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?

94% des répondants étaient élèves ou étudiants avant d'entrer dans la formation de masseur-kinésithérapeute.

### Quelle était leur expérience professionnelle avant l'entrée en formation ?

61% des répondants avaient une expérience professionnelle antérieure (soit 11 personnes). 4 travaillaient auparavant dans le secteur sanitaire et social.

### Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?

78% des répondants étaient titulaires d'un diplôme de niveau 4 avant leur entrée en formation (14 personnes) et 17% d'un diplôme de niveau supérieur au bac (3 personnes).

Cette répartition entre niveau 4 et niveaux supérieurs est confirmée par l'examen des principaux diplômes, avec une prépondérance des baccalauréats S (les trois quarts parmi les 16 répondants).

### Quel était le dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation (top 5) ?

A l'entrée en formation, 96% des répondants avaient obtenu leur dernier diplôme depuis moins de 5 ans (en moyenne depuis 2,3 ans).

### Avaient-ils suivi une année de PACES/APEMK avant l'entrée dans la formation ?

15 des 17 répondants mentionnent le suivi d'une première année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie (A.P.E.M.K.).



## LA SITUATION DES RÉPONDANTS PENDANT LEUR FORMATION

### Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

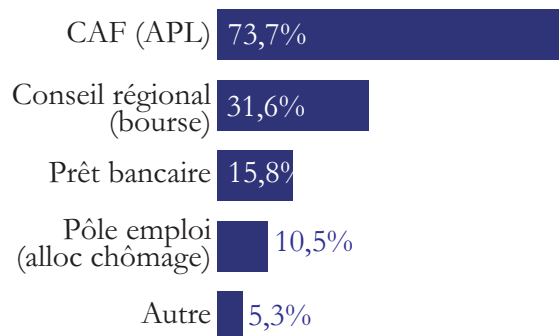
17 des 18 répondants avaient le statut d'étudiant pendant la formation.

### De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

9 répondants sur 10 déclarent avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne.

Parmi eux, 74% ont perçu une aide de la CAF, 32% une bourse du Conseil régional, etc..

A noter qu'une même personne peut bénéficier de plusieurs aides ce qui explique que le cumul des pourcentages dépasse 100%.

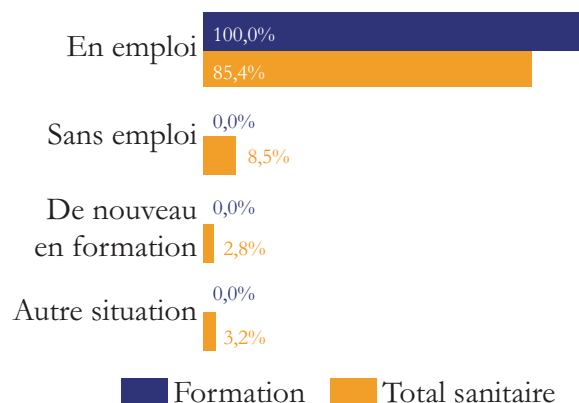




## LA SITUATION 6 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

### Quelle était leur situation professionnelle ?

100% des répondants étaient en emploi 6 mois après la formation (19 personnes), contre 85% pour l'ensemble des répondants des formations paramédicales et de sages-femmes.

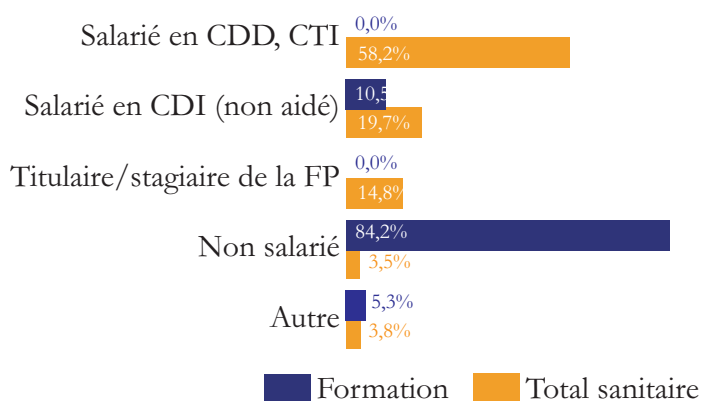


**NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.**

### Quel est l'intitulé du poste occupé ?

La totalité des 18 répondants exerçait le métier de masseur-kinésithérapeute.

### Quel était leur statut professionnel ?



84% des répondants étaient non salariés (profession libérale, soit 16 personnes) *versus* 4% pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires.

### Quelle était la durée du contrat ?

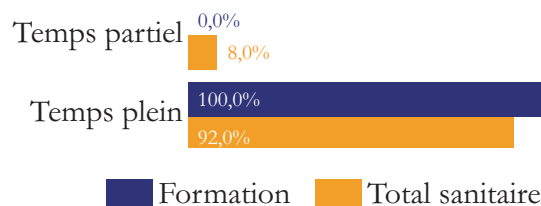
58% des répondants (11 personnes) occupaient un emploi à durée indéterminée après leur sortie de formation *versus* 34% pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires.



## LA SITUATION 6 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

### Quel était le temps de travail ?

La totalité des 19 répondants exerçaient son activité à temps plein contre 89% pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires.



### Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?

90% des répondants travaillaient au sein d'un cabinet libéral (17 personnes).

### Quelle est la taille de l'établissement employeur ?

14 des 16 répondants exerçaient leur activité au sein d'un établissement de moins de 10 salariés (à rapprocher de l'exercice libéral en cabinet).

### Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

L'intégralité des 16 répondants déclarait gagner plus de 1 400 euros nets mensuels (contre 70% sur cette tranche pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires).

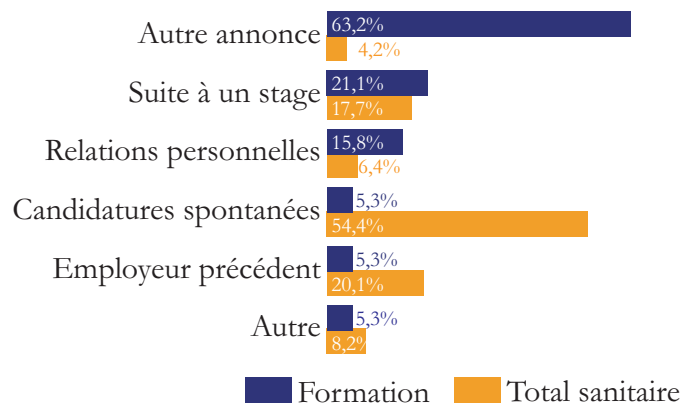
Le salaire net mensuel moyen est de 1 988 €, supérieur de 30% à celui perçu par l'ensemble des répondants des formations sanitaires (1 526 €). Il est à mettre en relation avec l'exercice libéral qui offre des revenus plus conséquents.

### Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?

15 des 16 répondants ont obtenu leur emploi 3 mois maximum après leur sortie de formation (89% pour les répondants des formations sanitaires).

L'annonce internet ou presse est le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (63% des personnes répondantes contre 4% pour l'ensemble des formations sanitaires), devant le stage (21%) et les relations personnelles (16%).

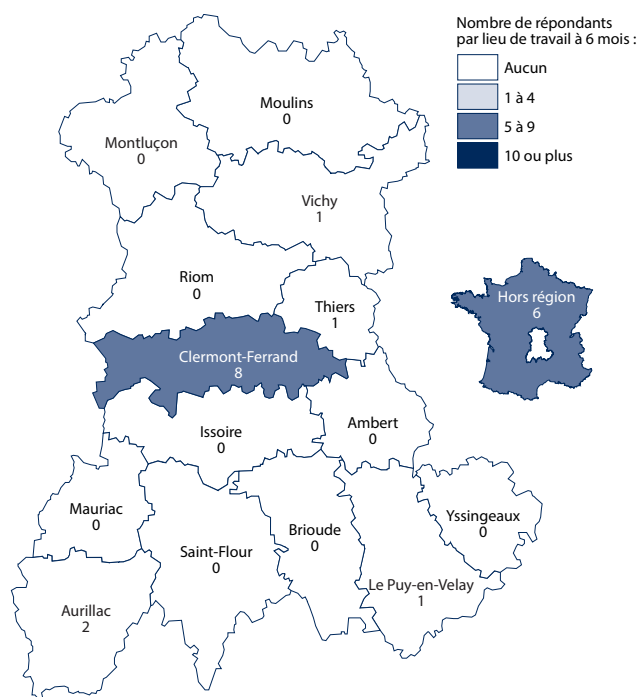
### Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?





## LA SITUATION 6 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

### Quel était le lieu de travail ?



32% des répondants travaillaient hors région 6 mois après leur sortie (6 personnes) et 42% exerçaient sur le COTEF de Clermont-Ferrand (8 masseurs). 61% des répondants travaillaient sur leur lieu de résidence antérieur (8 résidents auvergnats au total).

Pour rappel, 6 personnes résidaient hors Auvergne avant leur entrée en formation.

Concernant l'exercice hors région, l'ARS mentionne un taux de fuite des masseurs-kinésithérapeutes de moins de 40 ans, essentiellement vers la région Rhône-Alpes, de l'ordre de 37%. *A contrario*, le taux d'attractivité de la région auprès des professionnels diplômés hors Auvergne serait de l'ordre de 33%.

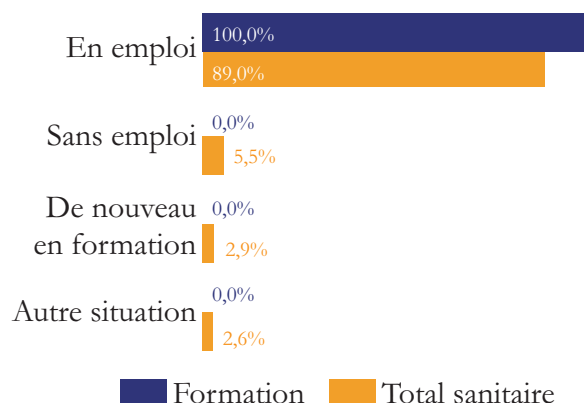




## LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

### Quelle était leur situation professionnelle ?

100% des répondants étaient en emploi 12 mois après la formation (19 personnes), contre 89% pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires.

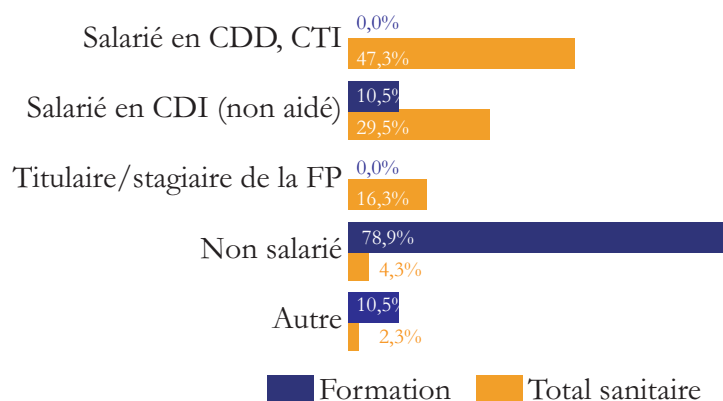


**NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.**

### Quel est l'intitulé du poste occupé ?

La totalité des répondants exerçait le métier de masseur-kinésithérapeute.

### Quel était leur statut professionnel ?



80% des 19 répondants étaient non salariés (profession libérale) *versus* 4% pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires.

Seulement 2 répondants mentionnent deux modalités d'exercice (mi-temps libéral et mi-temps salarié), les 10 autres n'exerçant qu'en libéral.

### Quelle était la durée du contrat ?

71% des répondants (12 personnes sur un total de 17) occupaient un emploi à durée indéterminée *versus* 44% pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires.

### Quel était le temps de travail ?

La totalité des 17 répondants exerçait son activité à temps plein (93% pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires). Cette part reste constante entre 6 et 12 mois.



## ■ ■ LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

### Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?

A 12 mois comme à 6 mois, près de 9 répondants sur 10 exerçaient leur activité au sein d'un cabinet libéral (15 personnes).

### Quelle est la taille de l'établissement employeur ?

14 des 16 répondants travaillaient au sein d'un établissement de moins de 10 salariés.

### Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

15 des 16 répondants déclaraient gagner plus de 1 400 euros nets mensuels (contre 76% sur cette tranche pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires).

Le salaire net mensuel moyen est de 2 025 € (en augmentation de 38 € en 6 mois), supérieur de 30% à celui perçu par l'ensemble des répondants des formations sanitaires (1 563 €).

### Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?

9 des 15 répondants ont obtenu leur emploi 3 mois ou moins après leur sortie de formation (71% pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires).

### Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?

Le mode d'obtention de l'emploi reste atypique. Comme pour la situation à 6 mois, l'annonce presse ou internet est le mode le plus fréquent (47% des personnes répondantes contre 5% pour l'ensemble des formations sanitaires), devant les relations personnelles (29% *versus* 9%).

### Quel était le lieu de travail ?

6 des 17 répondants travaillaient hors région et 4% exerçaient leur activité sur le COTEF de Clermont-Ferrand.

En moyenne, 12 mois après leur sortie, 54% des formés travaillaient sur leur territoire de résidence antérieur (7 des 13 résidents auvergnats).



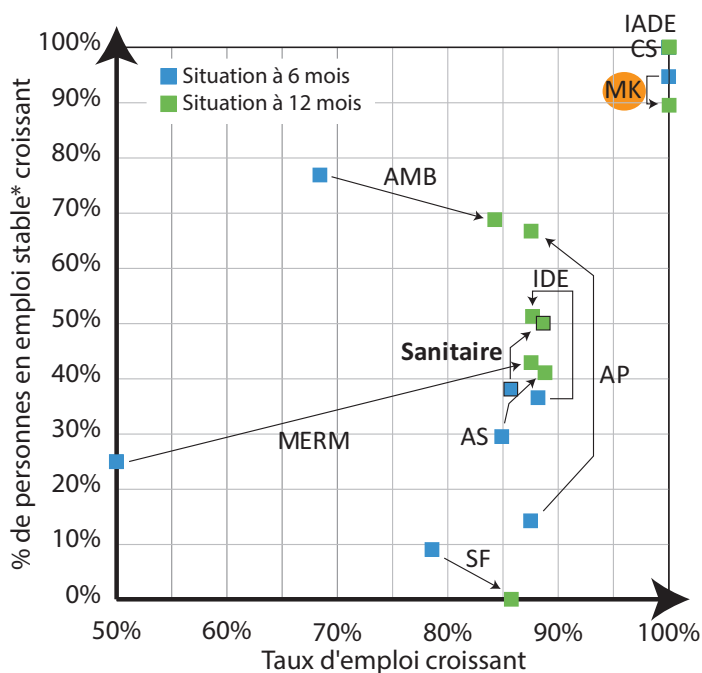


## SYNTHÈSE

### Taux d'emploi et stabilité

Les indicateurs d'emploi des sortants de formation de masseur-kinésithérapeute diffèrent des valeurs moyennes toutes formations sanitaires confondues.

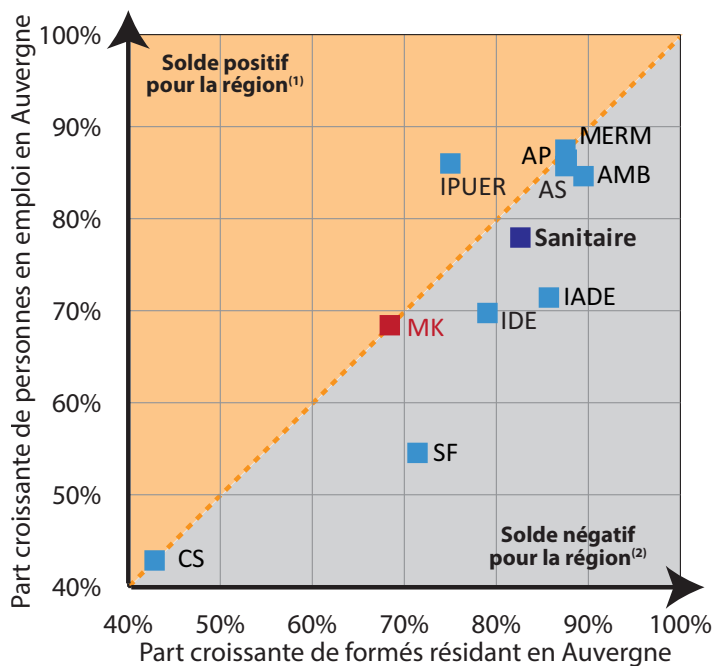
Ainsi, le taux d'emploi des masseurs-kinésithérapeutes se maintient à 100% entre 6 et 12 mois (+4 points en 6 mois pour l'ensemble des répondants de formations sanitaires) alors que le taux d'emploi stable recule de 5 points en six mois (+12 points pour les sortants de formations sanitaires).



### Lieux de résidence antérieure et de travail à 6 mois

Pour la région, le solde de masseur-kinésithérapeute est globalement équilibré. Ainsi, les formés étaient à 68% des résidents auvergnats et 68% d'entre eux sont restés pour travailler en Auvergne.

La situation est plus favorable que celle de la moyenne toutes formations sanitaires confondues (solde négatif).

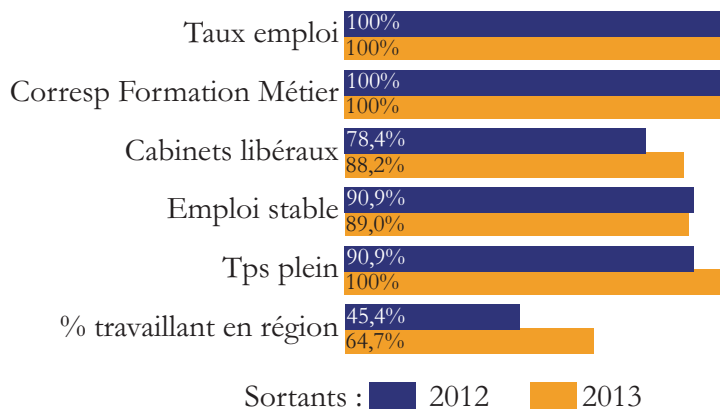


(1): plus de personnes en emploi que de personnes formées  
 (2): moins de personnes en emploi que de personnes formées

### Comparatif de la situation à 12 mois des sortants de 2012 et 2013

La situation des masseurs-kinésithérapeutes s'est globalement maintenue sur le marché du travail entre les sortants de 2012 et ceux de 2013.

La seule évolution notable concerne la part des masseurs-kinésithérapeutes travaillant en Auvergne, en augmentation de 19 points.



# L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES ET SOCIALES

## GLOSSAIRE

**APEMK** : année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie

**Bac ST2S-SMS** : Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social, a remplacé le bac Sciences Médico-Sociales en 2007

**BEP CSS** : Brevet d'Etudes Professionnelles Carrières Sanitaires et Sociales

**CS** : Cadre de Santé

**DE AS** : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

**EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

**Formation partielle** : cursus partiel suivi par des personnes titulaires de certains titres ou diplômes, ou s'inscrivant dans le cadre d'un parcours VAE

**Formation passerelle** : pour les personnes titulaires d'un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation

**FP** : Fonction Publique

**IADE** : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat

**IBODE** : Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat

**IDE** : Infirmier Diplômé d'Etat

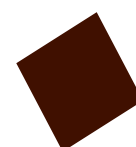
**MERM** : Manipulateur en électroradiologie médicale

**MK** : Masseur-kinésithérapeute

**PACES** : Première Année Commune aux Etudes de Santé, conduit les étudiants aux 4 filières médicales, médecine, dentaire (odontologie), pharmacie ou maïeutique (sage-femme) au terme d'un concours

**Préparation** : suivi d'une préparation au concours d'entrée en formation

**SF** : Sage-femme



▶ **Contact : CARIF OREF Auvergne**  
16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

**Portail : <http://www.formationauvergne.com/>**  
**<http://www.pro.formationauvergne.com/>**  
**Mail : [oref@cariforef-auvergne.org](mailto:oref@cariforef-auvergne.org)**

